

Les premiers temps de l'étude scientifique et de la protection du Nimba (1942-1978)

Maxime LAMOTTE ⁽¹⁾, Roger ROY ⁽¹⁾ & Françoise XAVIER ⁽²⁾

⁽¹⁾ Muséum national d'Histoire naturelle, Bâtiment d'Entomologie, 45, rue Buffon, 75005 Paris, France

⁽²⁾ U493 INSERM, 13 rue des Carnets, 92140 Clamart, France
francoise.xavier@inserm.ipsc.u-psud.fr

RÉSUMÉ

L'étude scientifique du massif montagneux du Nimba a pris son essor en 1942 avec la mission de M. Lamotte, J.-C. Leclerc et R. Schnell. Elle s'est poursuivie après 1944, date de la création d'une Réserve Naturelle Intégrale englobant les parties guinéenne et ivoirienne. La Station de Ziéla (Base IFAN) construite par J.-L. Tournier facilita désormais entre 1946 et 1961 les travaux ultérieurs sur la flore (travaux par R. Schnell) et sur la faune (missions de M. Lamotte et collaborateurs 1946, 1951 et 1956-57). De 1962 à 1978 se déroulèrent des prospections minières du côté guinéen et l'activité scientifique fut alors limitée à quelques brefs séjours dans le secteur ivoirien, ainsi qu'à des recherches dans la partie du Nimba située au Liberia, à partir du Nimba Research Laboratory, installé à Grassfield.

ABSTRACT

The first times of the scientific study and nature protection in the Nimba range (1942-1978).

The scientific study of the Nimba range started up in 1942 with the field survey of M. Lamotte, J.-C. Leclerc and R. Schnell. It continued after 1944 with the gazetting of a Natural Integral Reserve in the Ivorian and Guinean parts. The station of IFAN at Ziéla, built by J.-L. Tournier, made henceforth and until 1961 easier the subsequent works on flora (by R. Schnell) and fauna (by M. Lamotte and collaborators, especially in 1946, 1951 and 1956-57). From 1962 to 1978 mining prospections were made in the Guinean part, and the scientific work was limited to some short stays in the Ivorian part, and also investigations in the Liberian part where was built at Grassfield the Nimba Research Laboratory.

INTRODUCTION

La région forestière de la Guinée a longtemps constitué la partie la moins connue de l'Ouest africain. Quelques voyageurs comme d'Ollone, Woelffel et A. Chevalier y avaient toutefois signalé au tout début de XX^e siècle la présence d'une montagne au relief spectaculaire, le Nimba, situé à la frontière de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Liberia (Fig. 1). Dès

LAMOTTE M., ROY R. & XAVIER F. 2003. — Les premiers temps de l'étude scientifique et de la protection du Nimba (1942-1978), in LAMOTTE M. & ROY R. (eds), Le peuplement animal du mont Nimba (Guinée, Côte d'Ivoire, Liberia). *Mémoires du Muséum national d'Histoire naturelle* 190 : 11-27. Paris ISBN : 2-85653-554-2.

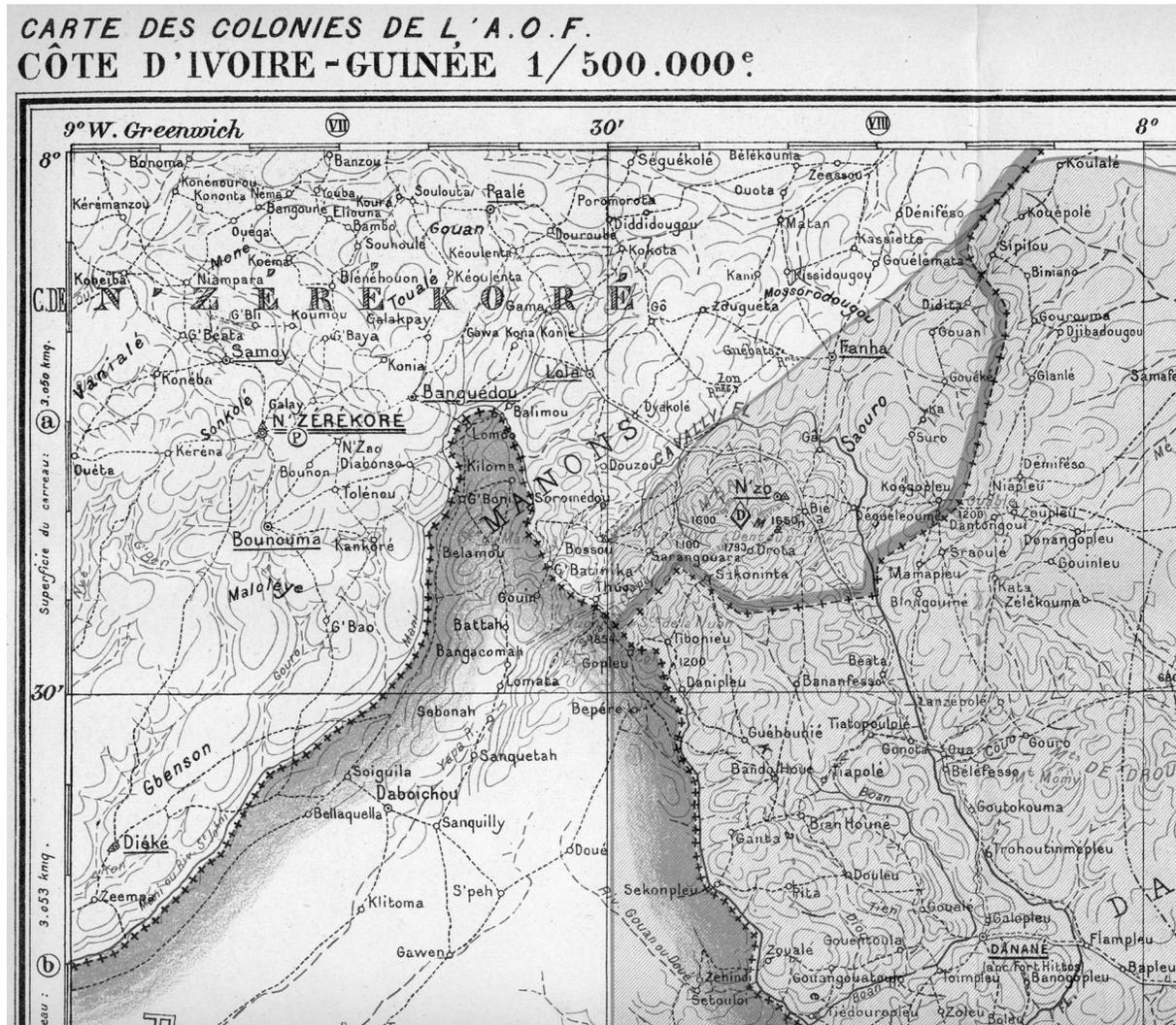


FIG. 1. Carte de la région du Nimba publiée en 1924 avant la rectification des frontières entre l'A.O.F. et le Liberia. Compte tenu de la réduction de la figure, l'échelle passe à 1/750.000^e.

FIG. 1. Map of the Nimba region published in 1924 before rectification of the borders between French West Africa and Liberia. The actual scale is 1/750.000^e according to the figure reduction.

avant 1940, son accès fut facilité par la construction de la route intercoloniale n° 1 passant par Nzérékoré en Guinée et Man en Côte d'Ivoire (Fig. 2).

Une mission topographique avait traversé auparavant la chaîne du Nimba pour délimiter la frontière entre la Guinée et le Liberia, matérialisée désormais par une série de bornes en ciment. Par ailleurs deux signaux géodésiques formés par des amas de blocs de pierres de deux mètres de haut avaient été élevés sur la crête de la montagne. Ils servirent à l'établissement de la carte au 1/200.000^e de la région. L'un d'eux, sur le Pierré Richaud, a été détruit depuis, lors de la prospection minière, seul subsiste celui du sommet du mont Leclerc.

Peu avant 1940 Alphonse Obermüller mena à travers la Guinée forestière une campagne de prospection géologique qui conduisit à la publication d'une thèse accompagnée d'une carte (1941). Vu l'échelle de son travail, le Nimba n'y occupait qu'une place très accessoire.

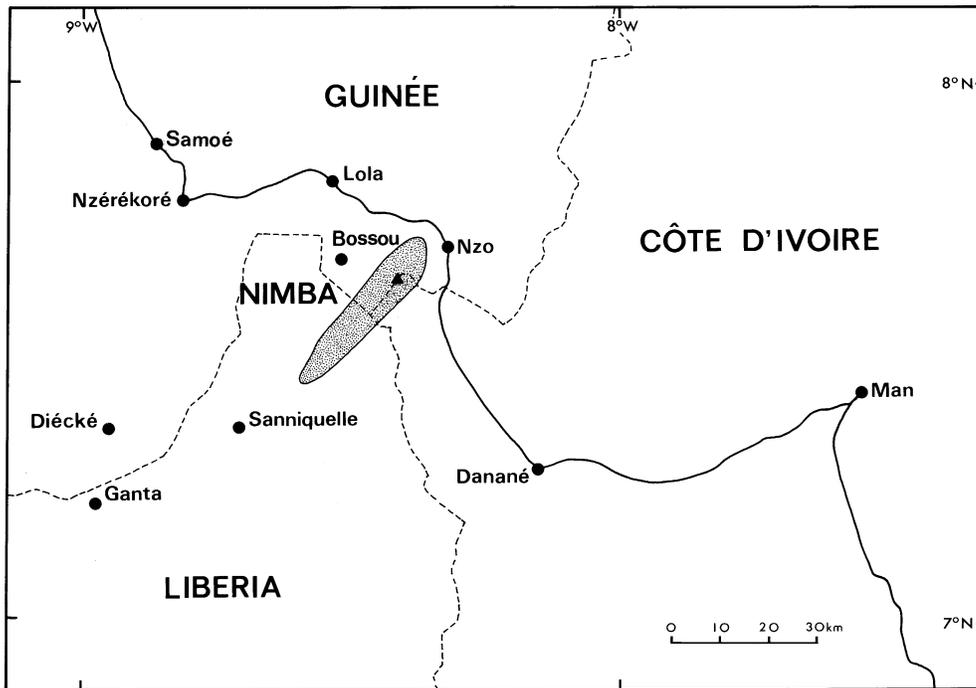


FIG. 2. Carte simplifiée de la région du Nimba après la construction de la route entre Nzérékoré et Man.

FIG. 2. Simplified map of the Nimba region after the building of the road between Nzérékoré and Man.

Trois ethnies composaient l'essentiel de la population de la région. La plus nombreuse est constituée par les Kono présents dans les villages de Kéoulenta, Nzo, Bié, Doromou, Guéguépo. Depuis peu de temps quelques familles Malinké venues du nord de la Guinée s'étaient toutefois établies à Nzo.

En Guinée également, mais vers la frontière du Liberia, les villages de Thio, Nion, Séringbara du canton de Bossou et ceux de Zouguépo et de Gbakoré du canton de Nzo étaient peuplés de Manon, une ethnie bien mieux représentée au Liberia sous le nom de Kpélé.

En Côte d'Ivoire, la région proche de la chaîne est peuplée de Yakouba : les villages de Yalé et de Danipleu étaient rattachés au cercle de Man, plus précisément à la subdivision de Danané.

La ressource agricole principale était le riz de montagne (riz pluvial), cultivé sur brûlis immédiatement après les défrichements, bien plus accessoirement le manioc. Çà et là dans les champs (lougans) étaient plantés des petits piments ainsi que des pieds de coton et, plus récemment, de maïs et d'arachide. Il n'existait alors aucun bananier et les caféiers étaient encore rares.

Après les premières herborisations faites de 1906 à 1910 par Auguste Chevalier, des collectes furent réalisées par H. Jacques-Félix, Pierre Chouard, Roland Portères et Roger Heim. Ce dernier donna en 1939 un compte rendu synthétique de sa mission et préconisa la création d'une réserve (annexe 1).

En dehors de quelques taches de savane sur le piedmont immédiat du Nimba, la région était initialement couverte de forêts denses. De fait, la culture itinérante comportait des jachères de 25 ans, ce qui laissait à la forêt le temps de se reconstituer jusqu'à un stade de forêt secondaire aux arbres déjà élevés. Dans les défrichements étaient seulement conservés les palmiers à huile (*Elaeis*) et certains grands arbres.

Contrairement à la flore, la faune sauvage n'avait encore fait l'objet d'aucune étude avant 1942. Les gros mammifères restaient abondants, surtout vers la Côte d'Ivoire et le Liberia, mais la chasse était déjà relativement active et plus d'une centaine de fusils pouvaient alors être répertoriés dans les villages environnants.

Les animaux domestiques comprenaient essentiellement des poulets et, en bien moindre abondance, quelques chèvres et quelques moutons que la présence de panthères obligeait à garder pendant la nuit dans les villages. Les premières vaches ne firent leur apparition que peu avant 1940.

Les efforts faits pour améliorer la santé de la population, des campagnes de vaccination et d'éradication de la maladie du sommeil, commençaient à porter leurs fruits et se manifestaient déjà en 1942 par un accroissement significatif des effectifs de la population tandis que la paix régnant dorénavant dans le pays facilitait les migrations.

LA MISSION SCIENTIFIQUE DE 1942

Après l'armistice de 1940, le gouvernement français voulut valoriser le rôle des colonies françaises de l'Empire. Sous l'égide du Ministère des Colonies et de la Ligue Maritime et Coloniale, fut décidé un projet de travail dans les territoires de l'Ouest africain. Son organisation bénéficia des conseils de l'IFAN (Institut français d'Afrique noire) récemment créé, dont le directeur, Théodore Monod, proposa deux terrains d'études en Guinée : d'une part le Fouta Djallon et d'autre part le mont Nimba dont l'intérêt exceptionnel avait été souligné par les premiers voyageurs qui l'avaient abordé (voir appendice A). Des six "jeunes savants" désignés, trois furent orientés vers le Nimba : un géographe Jean-Charles Leclerc, un botaniste Raymond Schnell, un zoologiste Maxime Lamotte.

Sans expérience de l'Afrique, ces trois jeunes scientifiques furent accompagnés par deux chercheurs compétents et expérimentés. A. Obermüller, l'ingénieur géologue qui avait fait la carte de la Guinée forestière, partit avec eux de Dakar pour traverser le Sénégal puis la Guinée en passant par Labé, Conakry et Kouroussa. À partir de Sérédou, Roland Portères, remarquable botaniste qui connaissait déjà bien les massifs montagneux de la région, séjourna au Nimba durant quelques semaines. Sur le terrain, chacun travailla isolément. J.-C. Leclerc voulait en effet étudier une zone plus vaste que la seule chaîne du Nimba, l'ensemble de la Guinée forestière. R. Schnell était attiré par les forêts du pourtour du massif, tandis que M. Lamotte préférait approfondir l'étude du peuplement animal de la montagne elle-même, comme aussi sa structure géologique.

La prospection zoologique se déroula de février à juin 1942. Une case du service de lutte contre la trypanosomiase, dans le village de Nzo, servit de base et d'entrepôt pour le matériel, à vrai dire fort restreint. Des séjours furent effectués en divers



FIG. 3. Le bosquet de la mare d'hivernage près du Camp 1 en 1942. Photo M. Lamotte.

FIG. 3. The thicket of the "mare d'hivernage" ("wintering pond") near Camp 1 in 1942. Photo M. Lamotte.



FIG. 4. L'abri du Camp 1 en 1942. Photo M. Lamotte.

FIG. 4. The shelter of Camp 1 in 1942. Photo M. Lamotte.



FIG. 5. Le portage des bagages sur la crête. Photo M. Lamotte.

FIG. 5. The carriage of luggages on the ridge in 1942. Photo M. Lamotte.

points de la chaîne et tout spécialement dans sa partie septentrionale. En haut de la vallée du Zié, près du bosquet de la « mare d'hivernage » (Fig. 3) un abri rudimentaire avait été construit avec des murs de pierres sèches et couvert d'un toit de chaumes et de feuilles de raphia (Fig. 4) : ce fut le camp 1.

Des séjours furent effectués en divers points du piedmont de la chaîne : Yalé, Kéoulenta, Zouguépo, Séringbara, Nion et Thio. De nombreux déplacements permirent de parcourir les pentes de la montagne à l'aplomb de ces villages et le long de la crête jusqu'au Liberia (Fig. 5). En outre plusieurs torrents (Yâ, Diougou, Zougué, Gouan, Zié, Mien et Toué) furent remontés à partir du piedmont.

Des prospections furent aussi menées à une certaine distance de la montagne dans les zones forestières allant jusqu'à Diécké vers le sud-ouest, à Nzérékoré et Samoé vers le nord-ouest. Tout au long de ces trajets, des achats d'animaux (serpents et rongeurs surtout) dans les villages se révélèrent très fructueux et permirent d'accumuler de riches collections.

Partout l'efficacité des collectes d'animaux fut considérablement accrue par l'emploi d'un personnel local abondant et très motivé : une demi-douzaine de permanents et par moments plusieurs dizaines d'aides temporaires. C'est cette abondante main-d'œuvre qui permit la mise au point de « relevés quantitatifs », ainsi que des ramassages massifs dans les divers biotopes.

Les récoltes débutèrent en saison sèche (en février) et se poursuivirent ensuite à la période des tornades (en mars et avril) et au début de la saison des pluies (en mai et juin). Si des collectes furent faites dans tous les milieux, y compris la forêt et les cours d'eau, une attention particulière fut portée sur les milieux herbacés et notamment, parmi eux, sur la prairie d'altitude des crêtes autour du camp 1.

Tant à Nzo que sur la crête, des enregistrements de température et d'hygrométrie apportèrent une première contribution à la connaissance du climat. Grâce à de nombreux itinéraires effectués dans la montagne et sur son pourtour, il fut possible à M. Lamotte d'en dresser une carte topographique et d'amorcer l'étude de sa structure géologique.

Le matériel fut rapporté à Dakar par camion, puis à Paris par bateau et chemin de fer. Il y parvint à bon port et en bon état. Un immense travail de tri et de préparation a alors commencé : des milliers d'insectes, en particulier, furent préparés

grâce à l'appui du Pr. René Jeannel, directeur du laboratoire d'Entomologie du Muséum de Paris (MNHN). De nombreux spécialistes furent alors sollicités et se mirent progressivement à l'étude des différents groupes, de telle sorte que ces collections constituèrent les premiers éléments de l'étude de la faune, laquelle n'a jamais cessé depuis lors.

Un premier aperçu de la faune du Nimba fut publié dès 1943 par M. Lamotte dans un court mémoire présenté à l'université de Paris, mémoire qui sera suivi par un grand nombre d'autres publications au fil des années.

CRÉATION EN GUINÉE ET CÔTE D'IVOIRE DE LA RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE DU NIMBA ET PÉRIODE D'ACTIVITÉ DE LA BASE IFAN DE ZIÉLA (1944-1961)

Les études réalisées durant la mission scientifique de 1942 avaient fait apparaître la richesse et l'originalité du peuplement animal du Nimba. Plusieurs dizaines d'espèces nouvelles et même des genres nouveaux y avaient été reconnus dans les groupes les plus variés : Reptiles, Amphibiens, Mollusques, Myriapodes, Arachnides, Insectes... Parmi les Amphibiens en particulier avait été découvert dans la prairie d'altitude un remarquable petit Bufonidé, *Nectophrynoïdes occidentalis* Angel : il était vivipare et aucun mâle n'avait été capturé.

LA CRÉATION DE LA RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE DU NIMBA

L'intérêt des observations et des collections, tant botaniques que zoologiques, faites lors de la mission de 1942, avait conduit les autorités de l'A.O.F. à faire du Nimba une Réserve naturelle intégrale, comme l'avait suggéré Roger Heim dès 1939 (voir annexe 2). La Réserve fut officiellement créée par un décret du 5 juillet 1944 et son périmètre fixé à la suite des prospections de J.-G. Adam, inspecteur des Eaux et Forêts. Vers le sud-ouest les limites furent ensuite légèrement modifiées, à la demande de M. Lamotte, pour inclure la totalité du bassin du Yâ. La Réserve, d'une superficie de 17.000 hectares environ, couvrait ainsi un certain territoire dans le secteur de Yalé en Côte d'Ivoire et une superficie nettement plus importante en Guinée (voir la carte IGN au 1/40.000°).

LES MISSIONS DE 1946

Dans le but notamment de retrouver le crapaud vivipare et d'en commencer une étude approfondie, une nouvelle mission scientifique fut organisée par M. Lamotte d'août à octobre 1946, toujours sous l'égide de l'IFAN. Elle permit de trouver des mâles de l'espèce et son mode de fécondation. Elle permit aussi de compléter l'inventaire des Fourmis et des Termites, ainsi que celui des Amphibiens.

Sur la montagne, malgré la présence des pluies presque journalières, il fut possible grâce à des tentes d'effectuer plusieurs séjours relativement prolongés, notamment au camp 1 (Fig. 6). Bien que rendus difficiles par les conditions climatologiques, des relevés quantitatifs permirent alors de caractériser le peuplement animal de la saison des pluies. Par malchance, les insectes placés sur couches de coton furent en partie détruits par les moisissures lors d'un trop long séjour des caisses sur les quais d'Abidjan.

Parallèlement à ces récoltes, André Villiers et Pierre-Louis Dekeyser, zoologistes à l'IFAN de Dakar, accompagnés par le technicien Thierno Lèye, collectèrent autour de Nzo durant trois semaines, en septembre 1946, des invertébrés et, au fusil, nombre d'oiseaux et de mammifères.

LA BASE IFAN DE ZIÉLA

Pour tirer un maximum de profit scientifique de la Réserve nouvellement créée, l'IFAN décida l'établissement d'une base-laboratoire permanente. La construction débuta en 1946 sous la direction de J.-L. Tournier, directeur du centre IFAN de Côte d'Ivoire. Abidjan se trouvait en effet plus proche du Nimba et était surtout plus accessible que Conakry où existait un autre centre IFAN. Ce choix fut particulièrement heureux car Jean-Luc Tournier se montra d'une efficacité remarquable tant pour la construction des bâtiments de la base que pour l'organisation et la protection de la Réserve. La réussite des missions scientifiques qui se succédèrent de 1946 à 1958 – date de son expulsion par le gouvernement de Sékou Touré – lui est due pour une bonne part.



FIG. 6. Tente au Camp 1 en 1946. Photo M. Lamotte.

FIG. 6. The tent at Camp 1 en 1946. Photo M. Lamotte.

La station fut installée au lieu-dit Ziéla, sur un lambeau de plateau à 550 m d'altitude en face de la proue septentrionale de la montagne (Fig. 7). Elle comprenait essentiellement une « case » géante (Fig. 8). Celle-ci était couverte d'un toit de chaume très épais soutenu par des charpentes de bois constitués de troncs d'arbres et par deux mâts gigantesques. Les murs étaient faits de « latérite » provenant d'une cuirasse proche de la grotte de Blandé et le sol était pavé de galets schisteux pris dans le Zié, torrent voisin. Le bâtiment comportait à l'intérieur deux laboratoires, trois chambres, deux salles d'eau et une immense salle de séjour servant aussi de salle à manger, agrémentée par une vaste cheminée, très utile en saison des pluies et à Noël, en saison fraîche.

L'eau courante fut installée à partir d'un prélèvement dans le Zié et d'un vaste château d'eau en ciment et blocs de latérite. À la case principale furent progressivement ajoutées diverses annexes : un solide bâtiment en latérite abritant un groupe électrogène, ainsi que deux habitations pour le personnel de service. Plusieurs cases rondes furent édifiées à quelque distance, près de la route, pour les gardes assurant la surveillance de la Réserve. Plus loin en contrebas, dans la vallée du Zié, des cases permirent l'installation de certains employés ; elles constituèrent l'amorce de ce qui est devenu depuis – malheureusement car il abrite des braconniers – le village de Foromota (du nom de son fondateur Foromo, menuisier à Ziéla).

Avec la construction de la Base IFAN en 1946 commença une période de protection efficace de la réserve grâce à la présence d'un groupe de gardes des Eaux et Forêts aidés par des gardiens engagés par l'IFAN et dirigés par un adjudant énergique et craint de tous. Les gardes étaient répartis dans plusieurs postes : Yalé en Côte d'Ivoire, Gouéla sur la frontière et, en Guinée, Vèblo près de Kéoulenta, Ziéla où résidait l'adjudant, Séringbara et Thio dans le canton de Bossou au sud-ouest.

La délimitation de la réserve fut progressivement matérialisée par la plantation d'un rideau de bambous dont la prolifération a été particulièrement remarquable dans le secteur de Ziéla.

LES EXPÉDITIONS SCIENTIFIQUES DE 1951 À 1962

La Base, chaque année améliorée et rendue plus confortable, fut d'abord utilisée par le botaniste R. Schnell au cours de deux longues missions qui aboutirent ensuite à la rédaction d'un remarquable mémoire intitulé « Végétation et flore de la



FIG. 7. La proue septentrionale du Nimba vue de Ziéla en 1946. Cliché IFAN, photo G. Labitte.
FIG. 7. The northern end of the Nimba, seen from Ziéla in 1946. Negative IFAN, photo G. Labitte.



FIG. 8. La « case laboratoire » de la base IFAN de Ziéla. Photo M. Lamotte.
FIG. 8. The « laboratory hut » of the IFAN Station at Ziéla. Photo M. Lamotte.

région montagneuse du Nimba » (1952). Elle facilita aussi, par le recrutement de manœuvres et de porteurs, l'organisation des tournées à travers la montagne.

Grâce à l'IFAN une nouvelle mission zoologique put être réalisée en 1951. Partie d'Abidjan, elle était accompagnée par deux géographes. Jacques Richard-Molard venait reconnaître les formations de cuirasses ferrugineuses en vue de les comparer à celles du Fouta-Djallon. Mais, dès sa première tournée sur le Nimba, il se tua accidentellement dans une chute sur le versant abrupt au nord-est de la montagne. Il fut enseveli sur place et sa tombe marque toujours l'entrée de la station de Ziéla (Fig. 9). Après une brève reconnaissance du Nimba, le second géographe, Gabriel Rougerie, partit avec M. Lamotte explorer la chaîne du Simandou, à quelque 150 km plus au Nord.

Dans le domaine zoologique, la mission de 1951 était composée de Maxime Lamotte et Roger Roy, tous deux du laboratoire de Zoologie de l'ENS de Paris. Bénéficiant de l'expérience des missions de 1942 et 1946, celle de 1951 fut d'une grande fécondité. Avec des relevés quantitatifs effectués systématiquement à 1000, 1200, 1400 et 1600 m sur les différents versants de la montagne, ainsi que dans les formations de piedmont, les densités des populations de nombreux invertébrés de tous les groupes furent déterminées dans divers sites, dans les milieux herbacés spécialement. En outre, des chasses de nuit furent organisées grâce à la lumière du groupe électrogène de la station de Ziéla. Des collectes de Vertébrés furent également réalisées et c'est ainsi que fut découvert le *Micropotamogale (Micropotamogale lamottei)*, un genre nouveau de Mammifère qui fut décrit par H. Heim de Balsac.

En fin décembre 1953, une excursion organisée à l'occasion de la Cinquième Conférence Internationale des Africanistes de l'Ouest (CIAO) conduisit un groupe de scientifiques, surtout géographes, à séjourner durant une semaine à Ziéla et à visiter la partie septentrionale de la chaîne. Un bâtiment léger comportant six chambres avait été construit à cette occasion par J.-L. Tournier.

De mars à octobre 1954 Ziéla abrita également Voldemar Vilter, zoologiste de l'ENS venu étudier certains aspects de la biologie du crapaud vivipare.



FIG. 9. Tombe de Jacques Richard-Molard à Ziéla. Photo R. Roy.

FIG. 9. Jacques Richard-Molard's tomb at Ziéla. Photo R. Roy.

Pour approfondir les résultats relatifs aux aspects quantitatifs des peuplements des divers milieux et particulièrement ceux des savanes d'altitude, M. Lamotte organisa en 1956-57 une nouvelle mission scientifique à laquelle participèrent avec efficacité deux étudiants de l'université de Lille, Jean-Louis Amiet et Pierre Vanderplaetsen. Ils parcoururent de nombreux itinéraires souvent difficiles sur la montagne et dirigèrent l'exécution d'une centaine de relevés quantitatifs. Les identifications déjà nombreuses réalisées à partir des récoltes précédentes permirent de préciser dans les parties élevées de la montagne les préférences écologiques et la répartition de beaucoup d'espèces, ainsi que les caractéristiques de la faune en saison sèche (Vanderplaetsen 1958). Le travail conduisit aussi à l'établissement d'une classification de type sociologique du peuplement entomologique des divers faciès de la prairie d'altitude (Amiet 1963).

À côté des relevés caractérisant les peuplements d'Invertébrés, des collectes de plusieurs centaines d'Amphibiens, de Rongeurs et d'Insectivores furent faites grâce à des fosses-pièges. Une riche faune d'Insectes forestiers fut également capturée, avec le piège lumineux précédemment mis au point à la station de Ziéla.

Dans le but de compléter en milieu forestier les récoltes déjà faites au Nimba, une mission scientifique de l'IFAN comprenant Roger Roy et Michel Condamin, accompagnés par le technicien Babacar Faye, prospecta de décembre 1958 à février 1959 le secteur ivoirien proche du Nimba, depuis le village de Gopoupleu jusqu'aux abords du mont Momi dans le massif des Dan ainsi qu'au mont Richard-Molard. Une attention spéciale fut portée sur les Acridiens et les Rhopalocères.

Plus tard, dans cette même année 1959, Monique Zuber-Vogeli et son mari, médecin à Man, rapportèrent du côté ivoirien de la prairie d'altitude de nombreux spécimens de *Nectrophrynoidea occidentalis* vivants, ainsi que divers autres Amphibiens, des Reptiles et des petits mammifères.

Les nouvelles récoltes qui s'accumulaient, voyage après voyage, depuis 1942 étaient préparées et étiquetées à l'ENS de Paris et à l'IFAN de Dakar, puis triées et réparties entre différents spécialistes. L'ensemble de ce qui a pu être étudié a fait l'objet de plus de cent articles, dont une bonne partie ont été réunis dans quatre Mémoires de l'IFAN, totalisant plusieurs centaines de pages, publiés en 1952, 1954, 1958 et 1963.

Ajoutons que durant les 15 années de sa direction de Ziéla, J.-L. Tournier a assuré le fonctionnement de la station météorologique qu'il y avait installé et participé à la collecte de données pluviométriques en divers points de la chaîne.

J.-L. Tournier dut malheureusement partir en 1959. La direction de la Réserve et de la Base IFAN fut alors confiée, durant un temps trop bref, à un botaniste guinéen enthousiaste, Karamo Kourouma, mais ce dernier fut vite nommé à Faranah.

L'activité scientifique de la station de Ziéla se termina en 1962 avec le séjour de Pierre Aguesse, envoyé par l'UNESCO à la demande de la Guinée. Après quelques semaines de travaux prometteurs, en particulier sur les Odonates, il fut expulsé du Nimba pour des raisons politiques difficiles à comprendre et assigné à résidence pendant plusieurs mois à Conakry.

LA PÉRIODE DES PROSPECTIONS MINIÈRES EN GUINÉE ET LES EXPÉDITIONS SCIENTIFIQUES DANS LE SECTEUR IVOIRIEN DU NIMBA (1962-1978)

À partir de 1963, la Station de Ziéla n'abrita plus aucun chercheur scientifique. En revanche, une intense activité de prospection minière se développa dans la partie guinéenne du Nimba, en rapport avec l'exploitation pratiquée par la LAMCO (Liberian American Swedish Minerals Company) dans la partie libérienne de la chaîne.

Dès 1960, la Guinée avait accordé, puis annulé, des concessions minières à un groupe de banquiers de l'Europe de l'Ouest. Deux ans plus tard le gouvernement de la République de Guinée créait la Société d'économie mixte MIFERGUI-NIMBA pour exploiter les gisements de minerai de fer situés dans le Nimba guinéen.

Une première reconnaissance du corps de minerai fut faite en 1969 depuis le Liberia par la LAMCO. Une étude géologique complémentaire, un programme de sondage et un rapport préliminaire sur le projet furent alors préparés par la société belge Tractionnel, entre 1970 et 1972, pour le gouvernement de la République de Guinée.

En 1973 la Guinée constitua avec le gouvernement de la République du Liberia une compagnie mixte. La société suédoise LKAB fut retenue pour l'étude du projet et produisit un rapport de préfaisabilité.

Pour résoudre le problème de l'évacuation du minerai, qui n'était économiquement rentable que par le chemin de fer construit au Liberia par la LAMCO jusqu'au port de Buchanan, la société MIFERGUI-NIMBA et la LAMCO conclurent le 7 novembre 1976 un accord de principe afin d'entamer des négociations sur ce problème.

Le contrat pour une étude définitive de faisabilité d'exploitation fut attribué à la société canadienne Kaiser Engineer qui réalisa un travail considérable et produisit en 1979 un volumineux rapport.

Les diverses prospections avaient conduit à l'établissement de trois cartes géologiques détaillées, ainsi qu'à l'établissement de 49 sondages profonds, au creusement de 4 tranchées à travers le corps du gisement et de 8 galeries d'exploitation représentant un total de plus de 700 mètres. Un grand nombre de pistes furent établies dans le secteur du Signal Sempéré et du Pierré Richaud (Fig. 10-11) et plus de 2300 échantillons de roches analysés.

Une route accessible à tous véhicules 4x4 reliait le village de Gbakoré à la crête du Signal Sempéré. Sur le piedmont, un groupe de logements avait été construit au départ de cette route pour le personnel local. Plus haut, sur le plateau de Zouguépo, entre 720 m et 800 m, deux groupes d'une dizaine de villas abritaient surtout des ingénieurs et techniciens expatriés.

Inutile de dire à quel point ces installations ont modifié et perturbé cette partie septentrionale de la chaîne et ont entraîné en outre une forte pollution de tous les cours d'eau du secteur.

Pendant que se déroulaient en Guinée ces travaux de prospection minière, la base IFAN de Ziéla était occupée par des miliciens mais plusieurs expéditions scientifiques furent organisées dans le secteur ivoirien du Nimba. La plupart des chercheurs provenaient de la station d'Ecologie tropicale de LAMTO. Leur motivation essentielle était, à l'origine, la collecte de *Nectophrynoïdes* vivants destinés aux recherches biologiques conduites au Laboratoire de Zoologie de l'ENS de Paris. Elles permirent aussi bien entendu d'effectuer sur le terrain d'autres observations zoologiques.



FIG. 10. La route d'accès au Signal Sempéré. Photo M. Lamotte.
FIG. 10. The road leading to the Sempéré Signal. Photo M. Lamotte.



FIG. 11. Piste de prospection sur le flanc oriental du Pierré Richaud. Photo M. Lamotte.

FIG. 11. Prospection track on the eastern slope of the Pierré Richaud. Photo M. Lamotte.

Ainsi, dès 1962, L. Bigot, R. Roy et R. Vuattoux séjournèrent sur la montagne du 23 avril au 10 mai ; ils effectuèrent sur la crête du mont Richard-Molard des relevés quantitatifs d’Invertébrés et capturèrent au filet ornithologique un certain nombre d’Oiseaux.

En novembre 1963, une expédition permit à M. Lamotte de se rendre au Liberia et de rencontrer K. Curry-Lindahl à la LAMCO.

Du 15 novembre au 15 décembre 1966, C. Girard et R. Daronne firent entre le mont Richard-Molard et la crête de Nion de nouveaux relevés quantitatifs.

En août 1973 un séjour de M. Lamotte, J.-M. Leroux et D. Lachaise permit d’intéressantes récoltes de Drosophiles, d’Amphibiens ainsi que de *Micropotamogale lamottei*.

Une autre expédition de M. Lamotte, F. Cohic, G. Josens et P. Lavelle effectua des relevés quantitatifs de Termites et d’Oligochètes dans la prairie des crêtes.

Le séjour le plus long, mais cette fois en saison sèche, fut celui de Yvonne Duc qui fit en 1964 de nombreuses observations accompagnées de dessins sur la faune de la prairie d’altitude et la structure du milieu.

LE TRAVAIL DANS LA PARTIE LIBÉRIENNE DU NIMBA : LE “NIMBA RESEARCH LABORATORY” DE GRASSFIELD 1964-1971

La partie libérienne de la chaîne du Nimba est restée longtemps très sauvage et peu peuplée. À partir des années 1960 commença l’exploitation par la société LAMCO du riche minerai de fer présent sur la crête de la montagne. Un afflux de population s’ensuivit, entraînant la construction de routes, l’édification de nombreuses habitations, une pollution importante des cours d’eau, l’extension des défrichements et une chasse intensive.

La mise en exploitation provoqua une transformation complète de la région. Toutes les installations nécessaires à l'extraction et au transport du minerai ainsi qu'à la vie très confortable d'un millier de familles furent réalisées : magasins, écoles, hôpitaux, usine électrique, château d'eau... Le premier centre administratif, installé à Grassfield dans des milieux herbacés vers 550 mètres d'altitude, avait ensuite été délaissé au profit de Yéképa, mieux situé pour l'exploitation de la mine ; une route moderne reliait Yéképa au gisement, localisé près du mont Alpha, vers 1300 m d'altitude.

Moins de dix ans après le début de l'extraction du minerai, la crête de la montagne était déjà abaissée de 20 mètres et des masses de stériles couvraient les pentes ou avaient été transportées plus loin dans les cours d'eau (Fig. 12). Les défrichements avaient malheureusement souvent excédé les besoins de l'exploitation et de très belles forêts primaires étaient remplacées par des savanes buissonnantes où la vie animale se trouvait fortement perturbée.



FIG. 12. La destruction de la chaîne par l'exploitation de la LAMCO. Photo F. Xavier.

FIG. 12. *The destroying of the Nimba range by the LAMCO open-cast. Photo F. Xavier.*

Pour éviter que soit totalement perdue toute trace de la nature primitive, l'UICN, à l'instigation du professeur suédois K. Curry-Lindahl, obtint de la LAMCO le financement d'une étude biologique de la région. Sous le contrôle du Nimba Research Committee (composé de K. Curry-Lindahl, M. Lamotte et Th. Monod) fut ainsi créé le "Nimba Research Laboratory", implanté dans l'hôpital désaffecté de Grassfield. Le bâtiment, assez vaste (Fig. 13), comportait un grand laboratoire climatisé et plusieurs pièces annexes servant de vivarium et permettant le stockage du matériel nécessaire aux expéditions de longue durée. Peter Yallah, aidé de deux jeunes libériens employés de la LAMCO, était chargé du bon maintien du laboratoire et de l'assistance aux scientifiques en mission. Une maison très confortable proche du laboratoire et un minibus étaient à la disposition des chercheurs.

Des travaux scientifiques se succédèrent pendant plusieurs années, complétant ceux des parties guinéenne et ivoirienne de la chaîne.



FIG. 13. Le laboratoire du « Nimba Research Laboratory ». Photo F. Xavier.

FIG. 13. The Nimba Research Laboratory. Photo F. Xavier.

La flore fut particulièrement étudiée par M. Adames et surtout par J.-G. Adam qui publia en 6 volumes un inventaire très complet et abondamment illustré des espèces.

La collaboration avec les chasseurs locaux apporta des renseignements précieux sur les grands Mammifères (documents réunis par K. Curry-Lindahl et M. Coe).

Les Amphibiens et les Reptiles furent collectés par M. Coe et surtout Françoise Xavier (41 espèces d'Amphibiens). Fait inattendu, une nouvelle espèce de *Nectophrynoides* (*N. liberiensis* Xavier) fut découverte et après les premiers spécimens trouvés par Coe, les nombreuses prospections faites par F. Xavier ont permis de repérer sur le territoire de la mine plusieurs populations relativement importantes. Malgré les affinités indiscutables de leur mode de reproduction avec celui des *N. occidentalis* du Nimba guinéen, les *N. liberiensis* présentent de nettes différences écologiques et notamment un habitat plutôt forestier et non praticole. Les expériences d'hybridation conduites au laboratoire ont montré qu'il s'agissait bien de deux espèces différentes interstériles.

Dans le monde immense des Invertébrés en revanche, seuls les Lépidoptères firent alors l'objet de récoltes nombreuses.

Avec celles de la mine, les activités du laboratoire libérien ont cessé en 1971.

En 1978, le gouvernement guinéen, peut-être impressionné par les dégâts résultant de la prospection minière dans la partie méridionale du Nimba, demanda à l'UNESCO l'envoi d'un expert chargé de considérer la possibilité de coexistence de l'exploitation de la mine du Nimba et la préservation de la nature. De fait, il s'agissait d'une zone encore officiellement « Réserve Naturelle Intégrale », conformément au décret non annulé de 1944. Des recherches scientifiques de tous ordres ont alors pu reprendre, en particulier en Guinée grâce à un assouplissement du régime en place et à la collaboration de l'UNESCO.

ANNEXE 1. Texte tiré de la conférence faite par Roger Heim sur "Une mission en Guinée française et en Côte d'Ivoire" (février-mai 1939).

ANNEX 1. Text drawn from a conference by Roger Heim on a mission in French Guinea and Ivory Coast (February-March 1939).

“À l'intersection du Liberia, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée française, en partie sur le pays des Guerzés, des Manons, s'allonge et s'élève une muraille d'une quarantaine de kilomètres de longueur, de près de 2.000 mètres de hauteur, aux ramifications multiples, aux crêtes à peine explorées, point culminant de toute l'AOF. Le nom de M. Auguste Chevalier y est attaché comme à tant d'autres terres africaines ; il fut, lors de l'époque de la conquête, son premier prospecteur.

L'intérêt botanique et phytogéographique du massif du Nimba est d'autant plus certain qu'il constitue l'un des rares massifs montagneux de l'Afrique tropicale française. Hébergeant quelques *orophytes endémiques*, c'est-à-dire des plantes montagnardes particulières, soit paléarctiques ou méditerranéennes, qui autrefois s'étant avancées jusque sous les tropiques, ont dû se réfugier sur ces montagnes et y sont demeurées prisonnières, soit *microendémiques*, races strictement tropicales, adaptées peu à peu, dans les zones élevées, à des massifs déterminés auxquels leurs particularités sont dues, les monts Nimba sont le refuge de toute une flore ancienne, encore en partie inconnue, parmi laquelle le *Blaeria nimbana*, bruyère très proche de celle des hautes régions du pays Galla, découverte par notre jeune et si actif collègue Jacques-Félix, ou les *Protea*, rabougris en haut, arbustes vers 1.000 mètres et véritables arbres au pied de la montagne, ou de ravissants *Begonia*, des Vignes sauvages, des Orchidées, sont autant de célébrités.

Le Pierré Richaud, à 1.500 mètres d'altitude, est l'aboutissement des quelques ascensions réalisées par les rares botanistes, géologues et officiers qui en ont tenté l'exploration. Ce Pierré Richaud est le premier sommet de toute une série de mamelons unis dans une ligne de crête hémicirculaire, que nous avons pu parcourir les 13 et 14 avril 1939, en compagnie de notre ami Roland Portères, ingénieur du service d'Agriculture de Guinée et botaniste ardent qui devait m'accompagner durant un mois au cours de mes déplacements en Haute et Moyenne Guinée et dont la cordiale collaboration me fut si précieuse.

Six heures de marche, à partir du village de Nzo qui fut l'un des centres d'opérations de Samory, nous amènent au lieu où nous fixons notre camp sur une petite crête latérale ceinte de la grande crête circulaire, à 1.500 mètres d'altitude. Le choix en est heureux et l'horizon qui nous entoure d'une infinie variété. Des chaînes s'allongent dans l'immense fer à cheval, couvertes sur les crêtes et sur les pentes d'une prairie haute, que la chance a protégée, ou au contraire rase et brûlée par les feux allumés en bas et qui, poussés par les vents d'est viennent en saison sèche courir sur les flancs de la montagne jusqu'en ses sommets. Mais dans la plupart des thalwegs, d'admirables forêts-galeries à peu près impénétrables forment autant de larges bandes que nous surplombons. Nous y voyons au milieu de multiples essences des groupes denses de fougères arborescentes s'y presser et nous entendons les chimpanzés y lancer leurs concerts. Malheureusement l'eau manque totalement. En vain les dix porteurs qui nous accompagnent fouillent-ils la montagne. Pas de source, pas le moindre filet d'eau. Un seul suintement sur le bord d'une petite grotte émaillée de fleurs orange d'un bégonia, nous apporte une goutte d'eau toutes les cinq secondes, ce qui est peu pour 12 personnes. Pendant la soirée le ciel s'obscurcit et bientôt une terrible tornade s'abat sur la montagne. La foudre pendant près de deux heures bombarde le versant sud. Des lueurs illuminent sans arrêt ce véritable bloc de fer que constituent les monts Nimba. Fort heureusement, l'orage ne peut franchir la crête, et, de l'autre côté de celle-ci, après avoir attendu l'issue de la lutte, nous voyons la tornade rebrousser chemin et décrire un immense arc de cercle pour rejoindre la région de Lola. Le lendemain, au petit jour, nous atteignons le sommet, puis nous redescendons au milieu d'un brouillard opaque. Nous attendons d'abord qu'il se dissipe ; l'heure avance. Une autre tornade peut nous surprendre dans l'après-midi sur ces cimes semées de quelques herbes où, tous les 50 mètres, un cercle stérile, point de chute, ancien ou récent, de la foudre, apparaît.

Nous prenons la décision de descendre sur le bassin du haut Cavally, vers l'inconnu, nous basant sur la vague impression que nous avons tirée la veille de la conformation générale du massif. En tête de la colonne, je cherche le passage qui peut nous amener, non pas sur un abîme, mais sur le petit col désiré. La chance encore nous favorise. Vers une heure de l'après-midi, nous arrivons dans un ravin au fond duquel une admirable forêt-galerie s'allonge. En même temps nous entendons enfin le bruit tant attendu d'une cascade. Quelques minutes après, les porteurs et nous-mêmes buvons une eau fraîche et pure qui est celle même de la source du grand fleuve Cavally. À travers cette forêt, grâce à un chemin de chimpanzés, nous redescendons sur la plaine. Forêts d'abord, puis prairies semées de *Protea*, ici véritables arbres, puis des lambeaux d'une savane arborée ressemblant à un verger, enfin les herbes à éléphant qui ceignent vers la plaine les dernières formations alpestres. En même temps l'orage et la tornade venant du sud approchent. Pour la troisième fois la chance est avec nous : nous arrivons à la fin de l'après-midi dans un petit village guerzé, au moment même où toutes les écluses du ciel s'ouvraient.

L'intérêt botanique, zoologique, forestier, de ce massif qui gouverne toute l'hydrographie des hauts pays libériens et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire nous était apparu en même temps considérable.

Aussi, dès mon retour à Conakry, je ne manquai pas de défendre auprès de M. le Gouverneur Blacher la cause du Nimba. Je lui proposai la mise en réserve naturelle intégrale, sous le contrôle scientifique du Muséum, de tout cet important massif, c'est-à-dire le maintien contrôlé de ce pays en dehors de toute influence humaine, de toute destruction, de tout feu, de toute chasse : faire au Nimba ce que la collaboration du Gouvernement général de Madagascar, des forestiers et du Muséum national avait réalisé dans la grande Île. Je n'eus pas besoin de défendre cette cause. La compréhension de M. le Gouverneur Blacher fut entière et immédiate, comme elle l'a été pour toutes les autres questions d'ordre agronomiques et scientifiques dont nous nous sommes avec lui entretenus. La nomination de M. le Gouverneur général Cayla à la tête de l'AOF ne pouvait que sanctionner et développer cette heureuse décision, à laquelle, naturellement, il a donné aussitôt son appui total. La réserve naturelle intégrale des monts Nimba était donc créée. L'organisation même de sa défense fait actuellement l'objet des préoccupations locales. L'avenir agricole des pays du Cavally de Gouléa et du Nuon, le capital climatique et scientifique que nous léguait l'un des rares massifs montagneux de l'Afrique tropicale française était sauvé.”

ANNEXE 2. Décret du 5 juillet 1944 (création de la Réserve Naturelle des monts Nimba) et son arrêté de promulgation en AOF.

ANNEX 2. Decree of 5 July 1944 gazetting the Natural Reserve of Nimba Mountains and Decision promulgating this decree in AOF.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sur le rapport du Commissaire aux Colonies ;

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943, portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble le décret du 3 juin 1944 ;

Vu l'article 18 du *senatus-consulte* du 3 mai 1854 ;

Vu le décret du 13 octobre 1936, portant réglementation de la chasse dans les territoires africains relevant du Ministère des Colonies ;

Vu l'arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française en date du 13 décembre 1943, portant classement de la forêt dite des monts Nimbas (Guinée française, Côte d'Ivoire).

DÉCRÈTE:

Article premier. — Il est créé, dans le massif des monts Nimbas, à la limite des colonies de la Guinée française et de la Côte d'Ivoire, une réserve naturelle intégrale, constituée en domaine national intangible, dans les conditions fixées par l'article 20 du décret du 13 octobre 1936, réglant l'exercice de la chasse dans les principaux territoires africains relevant du Ministère des Colonies.

Art. 2. — Cette réserve naturelle intégrale, d'une superficie approximative de 17.130 hectares, et telle au surplus qu'elle se présente au plan annexé au présent décret, est délimitée ainsi qu'il suit :

Au Nord : la route intercoloniale n° 5 (Danané N'Zo à N'Zérékoré), depuis son point d'intersection avec la rivière Vébolo jusqu'à l'embranchement de la piste Kéoulenta à Séringbara ;

A l'Ouest : la piste de Kéoulenta à Séringbara, jusqu'à intersection avec la rivière Yabola — le cours de celle-ci jusqu'à sa source — une ligne brisée faisant, sur 165 mètres, un angle de 170°30' vers l'Ouest avec la direction du Nord géographique, puis un angle de 138°30' vers l'Ouest avec cette même direction jusqu'à son intersection avec la rivière Ya — le cours de celle-ci jusqu'à son intersection avec la piste Nion-Salé ;

Au Sud : la piste Nion-Salé jusqu'à son intersection avec le ruisseau Foyé — le ruisseau Foyé jusqu'à son origine (B) — une droite jusqu'à l'origine du ruisseau Digné (C) — le cours de celui-ci jusqu'à son confluent, avec la rivière Yenpou (D) — le cours de celle-ci jusqu'à son confluent avec le ruisseau Boyi (E) — le cours de celui-ci jusqu'à son origine (F) — une droite faisant un angle de 103°30' avec le Nord géographique, jusqu'à son intersection avec le ruisseau Moyi (G) — le cours de celui-ci, jusqu'à son origine (H) — une droite aboutissant à l'origine du ruisseau Yicomani Yenti (I) — le cours de celui-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Yenti (J) — le cours de celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Fango (K) — le cours de celle-ci jusqu'à son intersection avec la piste de Yalé à N'Zo (L) — cette piste jusqu'à son intersection avec la rivière Gouai ;

A l'Est : la piste de Yalé à N'Zo, depuis son intersection avec la rivière Gouai jusqu'à son intersection avec la rivière Miyai (M) — le cours de celle-ci jusqu'à son confluent avec le ruisseau Miyai Yabla (N) — le cours de celui-ci jusqu'à son origine (O) — une droite jusqu'à l'origine du ruisseau Véyabla-Noubamiyai (P) — le cours de celui-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Vé (Q) — le cours de celle-ci jusqu'à son confluent avec le ruisseau Yabla Noukabayai (R) — le cours de celui-ci jusqu'à son origine (S) — une droite aboutissant à l'origine du ruisseau Yavelait Yabla (T) — le cours de celui-ci jusqu'à son confluent avec le ruisseau Yavelait Yabla Noukabayai (U) — le cours supérieur de celui-ci sur 225 mètres, à partir du dit confluent (V) — une ligne brisée faisant sur 125 mètres, un angle de 31°30' vers l'Ouest avec la direction du Nord géographique (W) puis un angle de 15°30' vers l'Ouest, avec cette même direction jusqu'à son intersection avec la rivière Yavelait (X) — le cours de cette rivière jusqu'à son confluent avec le ruisseau Yavelait-Noukabayai (Y) — le cours de celui-ci sur une longueur de 400 mètres en amont du dit confluent (Z) — une droite Sud-Nord géographique jusqu'à son intersection avec la rivière Gainé Yabla Yavelait (A1) — le cours de celle-ci jusqu'à son confluent avec le ruisseau Gorn Yabla (B1) — le cours de celui-ci sur 200 mètres à partir du dit confluent (C1) — une ligne brisée faisant, sur 225 mètres, un angle de 41°30' vers l'Ouest avec le Nord géographique (D1), pour aboutir ensuite à l'origine du ruisseau Yabla Gainé Yabla (E1) — le cours de celui-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Gora Yabla (F1) — une droite aboutissant à l'origine du ruisseau Yabla Vébolo (G1) — le cours de celui-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Vébolo (H1) — le cours de la rivière Vébolo, jusqu'à son intersection avec la route intercoloniale n° 5 (I1).

Art. 3. — Cette réserve est placée sous le contrôle scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle.

Ne pourront y pénétrer et y prélever des matériaux d'étude que les chargés de mission accrédités auprès du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française par le Directeur du Muséum national d'Histoire naturelle ou par le Directeur de l'Institut d'Afrique Noire, agissant en qualité de représentant du Muséum.

Art. 4. — Les infractions aux prescriptions du présent décret seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements sur la protection de la nature, la chasse, la pêche, les régimes forestiers et miniers, en vigueur en Afrique occidentale française.

Art. 5. — Le Commissaire aux Colonies est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Alger, le 5 juillet 1944.

DE GAULLE

Pour le Gouvernement provisoire de la République française :

Le Commissaire aux Colonies,

R. PLEVEN

ARRÊTÉ N° 2241 A.P. du 9 août 1944 promulguant en Afrique occidentale française le décret du 5 juillet 1944.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 2 janvier 1920, fixant le mode de promulgation et de publication des textes réglementaires en Afrique occidentale française ;

Vu le décret du 4 juillet 1935 sur le régime forestier en Afrique occidentale française (promulgué en Afrique occidentale française par arrêté du 24 juillet 1935) ;

Vu le décret du 15 novembre 1935, portant réglementation des terres domaniales en Afrique occidentale française (promulgué en Afrique occidentale française par arrêté du 16 décembre 1935) ;

Vu le décret du 13 octobre 1936, portant réglementation de la chasse dans les principaux territoires africains relevant du Ministère des Colonies (promulgué en Afrique occidentale française par arrêté du 19 novembre 1936) ;

Vu l'arrêté général n° 1214 s.e. du 24 mars 1943, interdisant l'exercice et la pratique de la chasse sur le domaine forestier classé ;

Vu l'arrêté général n° 4190 s.e. du 13 décembre 1943, portant classement de la forêt dite des monts Nimbas (Guinée française, Côte d'Ivoire) ;

Vu l'arrêté général n° 4294 s.e. du 22 décembre 1943, organisant la conservation des réserves naturelles intégrales en Afrique occidentale française,

ARRÊTE :

Article premier. — Est promulgué en Afrique occidentale française le décret du 5 juillet 1944, créant dans le massif des monts Nimbas, à la limite des colonies de la Guinée française et de la Côte d'Ivoire (Afrique occidentale française), une réserve naturelle intégrale, constituée en domaine national intangible, placée sous le contrôle scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle.

Art.2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 9 août 1944.

P. COURNARIE

